REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°73-111 du 21 mars 1973

portant nominations des Directeurs Généraux, Directeurs et Chefs des Services du Ministère de la Fonction Publique et du Travail -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU la Loi n°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des Hauts Fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République ;
VU la Loi n°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le Décret n°73-13 du 17 janvier 1973, portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et du Travail;
VU les nécessités de service;
Sur proposition du Ministre de la Fonction Publique et du Travail ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Mr Robert JOHNSON, Administrateur, est nommé Directeur Général de la Fonction Publique.

Article 2.- Mr Jean SACCA, Administrateur, précédemment Inspecteur Interdépartemental du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Nord, est nommé Directeur Général du Travail, de la Main d'Oeuvre et des Lois Sociales.

Article 3.- Mr Firmin Cyprien Marcel GONCALVES, Administrateur, est nommé Directeur par intérim de la Sécurité Sociale.

Article 4.- Mr Jean AMOUSSOU AYIVI, Administrateur, est nommé Directeur-Adjoint de la Caisse Dahoméenne de Sécurité Sociale.

Article 5.- Mr Benjamin ZINSOU, Administrateur, est nommé Directeur par intérim de l'Emploi et des Statistiques.

Article 6.- Mr Elias Cosme da SILVA, Administrateur, est nommé par intérim Inspecteur Interdépartemental du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Sud avec résidence à Cotonou.

Article 7.- Mr Léon Marcel ETCHRI, Attaché Administratif Principal, est nommé Directeur du Personnel.

../..

Article 8.- Mr Jean HOUNNONGBE, Attaché du Travail Principal, est nommé Directeur par intérim de la Règlementation et du Contentieux.

Article 9.- Mr Jean-Marie d'ALMEIDA, Contrôleur du Travail, est nommé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, Directeur par intérim de la Formation Professionnelle et de l'Education Ouvrière et Syndicale ;

Article 10.- Mr Firmin Grégoire SACRAMENTO, Attaché Administratif, est nommé Directeur par intérim de la Formation Professionnelle et des Stages.

Article 11.- Mr Oscar Gaëtan Ludovic LALOU, Contrôleur du Travail, est nommé Inspecteur Interdépartemental du Travail et de la Main d'Oeuvre du Nord par intérim, avec résidence à Parakou.

Article 12.- Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail est chargé de l'exécution du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, et qui sera publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à COTONOU, le 21 mars 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail,

Capitaine Janvier ASSOGBA

Pour le Ministre de l'Economie et des Finances absent, le Ministre des Transports, Postes et Télécommunications,
chargé de l'intérim,

Capitaine Nestor BEHETON

AMPLIATIONS:
PR 8 - CS 6 - SGG 4 - MFPT et ses Services 20 - Intéressés 11 - MEF 8 - DB-DC-CF-Solde 4 - Trésor 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc.-JORD 6 - DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 -